



VILLE  
de  
**MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN**  
(38330)

N° 01\_01\_2024\_041

Nombre de conseillers en exercice :	29
présents :	28
votants :	28
nombre de voix pour :	27
nombre de voix contre :	0
abstention :	1
NPPV :	0

**OBJET :**

**Convention entre le SDIS de l'Isère et la Commune de Montbonnot-Saint-Martin établie dans le cadre d'un projet d'accueil périscolaire des enfants de sapeurs-pompiers volontaires durant des interventions**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet [www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin le :

République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240618-01\_01\_2024\_041-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 18 juin

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Gilles FARRUGIA, adjoint(e)s - Mmes Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI - MM. Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Madame Véronique BRULEBOIS-VIOTTO (pouvoir à Catherine FAVAND), MM. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Alexis ISAAC (pouvoir à Anne-Marie SPALANZANI), Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Absente excusée : Madame Nathalie THIBAUT.

*Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

Monsieur FARRUGIA, Maire-adjoint informe le Conseil municipal qu'une convention doit être signée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) concernant l'accueil des enfants pendant le temps périscolaire lors des interventions.

Plusieurs sapeurs-pompiers volontaires de la caserne de Saint-Ismier ont des enfants scolarisés/déjeunant à la cantine à Montbonnot-Saint-Martin (2 sapeurs-pompiers volontaires, 4 enfants).

Dans le cadre de leur engagement, ils sont évidemment amenés à partir en intervention mais doivent se retirer du dispositif opérationnel au moment d'aller chercher leurs enfants à l'école, ce qui réduit le potentiel opérationnel.

Grâce à cette convention pour garde d'enfants, la mairie de Montbonnot-Saint-Martin pourrait autoriser ces sapeurs-pompiers volontaires à laisser leurs enfants au périscolaire, sans demande préalable, et ce jusqu'à l'heure de fermeture du périscolaire, pour pouvoir partir ou rester en intervention.

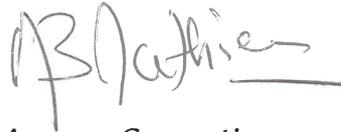
Une quarantaine de mairies iséroises ont déjà signé ce type de convention. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention.

**Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : Laurence LE BARRILLEC) de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.**



La secrétaire de séance,  
Marie-Béatrice MATHIEU

Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET



*Annexe : Convention*